

Isopropanol 70%

Références : 4054 / 4154 / 4254 / 24051 / 24054 / 24055 / 24056 / 24057 / 24059

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 10/09/2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Isopropanol 70%
Code du produit : 4054/4154/4254/24051/54/55/56/57/59

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs
Utilisation de la substance/mélange : Solvant
Additif de nettoyage
Produits photochimiques
Industrie pharmaceutique
Chimie de synthèse

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

RONT PRODUCTION
24 Rue de Salonique
95100 Argenteuil - FRANCE
T : +33 1 39 80 12 12 - F: +33 1 39 80 99 33
info@ront.com – www.ront.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2 H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3 H336

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

2-Propanol

Mentions de danger (CLP) :

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Isopropanol 70%

Références : 4054 / 4154 / 4254 / 24051 / 24054 / 24055 / 24056 / 24057 / 24059

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 10/09/2019

Conseils de prudence (CLP)

: P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux.
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-Propanol	(N° CAS) 67-63-0 (N° CE) 200-661-7 (N° Index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	61 - 64	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. de la mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction non appropriés : eau abondante en jet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations : La chaleur peut provoquer une pressurisation et l'éclatement des conteneurs clos, propageant le feu et augmentant le risque de brûlures/blessures. Refroidir les réservoirs / citernes / fûts adjacents par jet d'eau.

Isopropanol 70%

Références : 4054 / 4154 / 4254 / 24051 / 24054 / 24055 / 24056 / 24057 / 24059

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 10/09/2019

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection

: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage

: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations

: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Température de manipulation

: classe T2

Mesures d'hygiène

: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

Conditions de stockage

: Conserver à des températures comprises entre 5 °C et 25 °C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker les produits finis dans des récipients fermés (ex. citernes de vrac, fûts, bidons).

Température de stockage

: 20 (5 - 25) °C

Informations sur le stockage en commun

: Acides forts et oxydants. alcalis. amines.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Isopropanol 70% - Ref 24051/54/55/56/57/59 (67-63-0)

France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE(mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm

2-Propanol (67-63-0)

France	Nom local	Alcool isopropylique
France	VLE(mg/m³)	980 mg/m³
France	VLE (ppm)	400 ppm

Isopropanol 70% - Ref 24051/54/55/56/57/59 (67-63-0)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	888 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	500 mg/m³

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale	26 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	89 mg/m³

Isopropanol 70%

Références : 4054 / 4154 / 4254 / 24051 / 24054 / 24055 / 24056 / 24057 / 24059

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 10/09/2019

Isopropanol 70% - Ref 24051/54/55/56/57/59 (67-63-0)

A long terme - effets systémiques, cutanée	319 mg/kg de poids corporel/jour
--	----------------------------------

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce)	140,9 mg/l
-----------------------	------------

PNEC aqua (eau de mer)	140,9 mg/l
------------------------	------------

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce)	552 mg/kg poids sec
----------------------------	---------------------

PNEC sédiments (eau de mer)	552 mg/kg poids sec
-----------------------------	---------------------

PNEC (Sol)

PNEC sol	28 mg/kg poids sec
----------	--------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR), Latex	6 (> 480 minutes)	0.35		EN 374
Gants jetables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.5		EN 374

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Appareil respiratoire à purification d'air, jetable, Appareil de protection respiratoire autonome isolant (SCBA)	Type A - Composés organiques à point d'ébullition élevé (>65°C), filtre combiné A-P2 ou ABEK-P2		

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Incolore. Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: alcoolique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: > -89 °C Non applicable
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	82
Point d'éclair	: 21 °C
Température d'auto-inflammation	425
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: 42 hPa 20°C

Isopropanol 70%

Références : 4054 / 4154 / 4254 / 24051 / 24054 / 24055 / 24056 / 24057 / 24059

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 10/09/2019

Densité relative de vapeur à 20 °C	: 1,05
Densité relative	: 0,88
Masse volumique	: 0,87
Solubilité	: Eau: complètement miscible
Log Pow	: 0,05 25°C
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 2,5 mPa·s 20°C
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: 2 vol %
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: 12 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 100 %
---------------	---------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit au contact des acides. Réagit avec les oxydants. Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

métaux alcalins. Agents oxydants et acides forts. aluminium. Fer. amines.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Isopropanol 70% - Ref 24051/54/55/56/57/59 (67-63-0)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	20 mg/l 8heures
ATE CLP (vapeurs)	20 mg/l/4h
ATE CLP (poussières, brouillard)	20 mg/l/4h

2-Propanol (67-63-0)

DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	20 mg/l 8heures

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

Isopropanol 70%

Références : 4054 / 4154 / 4254 / 24051 / 24054 / 24055 / 24056 / 24057 / 24059

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 10/09/2019

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Isopropanol 70% - Ref 24051/54/55/56/57/59 (67-63-0)

CL50 poisson 1	> 100 mg/kg leuciscus idus melanotus
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l diaphnia magna
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l scenedesmus subspicatus

2-Propanol (67-63-0)

CL50 poisson 1	> 100 mg/kg leuciscus idus melanotus
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l diaphnia magna
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l scenedesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Isopropanol 70% - Ref 24051/54/55/56/57/59 (67-63-0)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	53 % durée exposition 5j

2-Propanol (67-63-0)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	53 % durée exposition 5j

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Isopropanol 70% - Ref 24051/54/55/56/57/59 (67-63-0)

Log Pow	0,05 25°C
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

2-Propanol (67-63-0)

Log Pow	0,05 25°C
Potentiel de bioaccumulation	Pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Indications complémentaires	: Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	1219
N° ONU (IMDG)	1219
N° ONU (IATA)	1219
N° ONU (ADN)	1219
N° ONU (RID)	1219

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
---	--------------------------------------

Isopropanol 70%

Références : 4054 / 4154 / 4254 / 24051 / 24054 / 24055 / 24056 / 24057 / 24059

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 10/09/2019

Désignation officielle de transport (IMDG)	: ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
Désignation officielle de transport (IATA)	: Isopropanol
Désignation officielle de transport (ADN)	: ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
Désignation officielle de transport (RID)	: ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)
Description document de transport (ADR)	: UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II (12°C c.c.)
Description document de transport (IATA)	: UN 1219 Isopropanol, 3, II
Description document de transport (ADN)	: UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II
Description document de transport (RID)	: UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	3
Étiquettes de danger (ADR)	3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	3
Étiquettes de danger (IMDG)	3



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	3
Étiquettes de danger (IATA)	3



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	3
Étiquettes de danger (ADN)	3



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	3
Étiquettes de danger (RID)	3



14.4. Groupe d'emballage

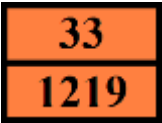
Groupe d'emballage (ADR)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (IATA)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

Isopropanol 70%

Références : 4054 / 4154 / 4254 / 24051 / 24054 / 24055 / 24056 / 24057 / 24059

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 10/09/2019

Groupe d'emballage (RID)	II
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Transport par voie terrestre	
Code de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 601
Quantités limitées (ADR)	: 1I
Quantités exceptées (ADR)	: E2
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC02, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2, S20
Danger n° (code Kemler)	: 33
Panneaux oranges	: 
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
Transport maritime	
Quantités limitées (IMDG)	: 1 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E2
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC02
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-D
Catégorie de chargement (IMDG)	: B
Point d'éclair (IMDG)	: 12°C c.c.
Propriétés et observations (IMDG)	: Colourless, mobile liquid. Flashpoint: 12°C c.c. Explosive limits: 2% to 12% Miscible with water.
N° GSMU	: 129
Transport aérien	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E2
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y341
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 353
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 364
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A180
Code ERG (IATA)	: 3L
Transport par voie fluviale	
Code de classification (ADN)	: F1

Isopropanol 70%

Références : 4054 / 4154 / 4254 / 24051 / 24054 / 24055 / 24056 / 24057 / 24059

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 10/09/2019

Dispositions spéciales (ADN)	61
Quantités limitées (ADN)	: 1 L
Quantités exceptées (ADN)	: E2
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	1

Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Dispositions spéciales (RID)	601
Quantités limitées (RID)	: 1L
Quantités exceptées (RID)	: E2
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC02, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	2
Colis express (RID)	: CE7
Numéro d'identification du danger (RID)	33

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Catégorie de pollution	: Z
------------------------	-----

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

3(b) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10	Isopropanol 70% - Ref 24051/54/55/56/57/59 - 2-Propanol
40. Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008.	2-Propanol
3. Substances ou mélanges liquides qui sont considérés comme dangereux au sens de la directive 1999/45/CE ou qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008	Isopropanol 70% - Ref 24051/54/55/56/57/59 - 2-Propanol
3(a) Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F	Isopropanol 70% - Ref 24051/54/55/56/57/59 - 2-Propanol

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 100 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

Isopropanol 70%

Références : 4054 / 4154 / 4254 / 24051 / 24054 / 24055 / 24056 / 24057 / 24059

Fiche de données de sécurité

Date de révision: 10/09/2019

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit